

MAIRIE DE HAUTEFEUILLE  
Route de Pézarches  
77515 HAUTEFEUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 28 MARS 2023

**Nombres de membres :**

En exercice : 11  
Présents : 7  
Pouvoir : 0  
Vote : 7

L'an deux mille vingt-trois,

et le mardi 28 mars à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous  
la présidence de Monsieur Joël CHAUVIN, élu Maire.

**Date de convocation**

12 mars 2023

Présents : Mmes BONNEAU – TERNOIS – MORI  
MM LAVILLE – BRUYNEEL - HARRANT

Absents excusés : Mmes ROGER - BOIROT- LE CONTE – M. GESBERT

**Date d'affichage**

12 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme BONNEAU

**Objet : VOTE DES TAXES COMMUNALES.**

Le Maire rappelle que la taxe d'habitation ne sera pas totalement supprimée car les résidences secondaires seront toujours redevables de cette taxe et le Conseil Municipal doit voter celle-ci.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les taux communaux suivant pour l'année 2023 :

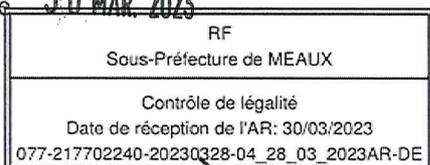
❖ Taxe foncière sur le bâti	:	31,33
❖ Taxe foncière sur le non bâti	:	37,28
❖ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	:	9,12

Le Maire informe que pour notre commune du prélèvement au profit du GIR de la somme de 12 126 euros.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt de la Préfecture  
Le 30 MAR. 2023  
Et publication ou notification  
Le 30 MAR. 2023

Fait à Hautefeuille, le 28 mars 2023

Le Maire,  
J. CHAUVIN



Le Maire,  
Joël CHAUVIN

